

Assemblée Générale Mixte 2018

Paris

17 juillet 2018





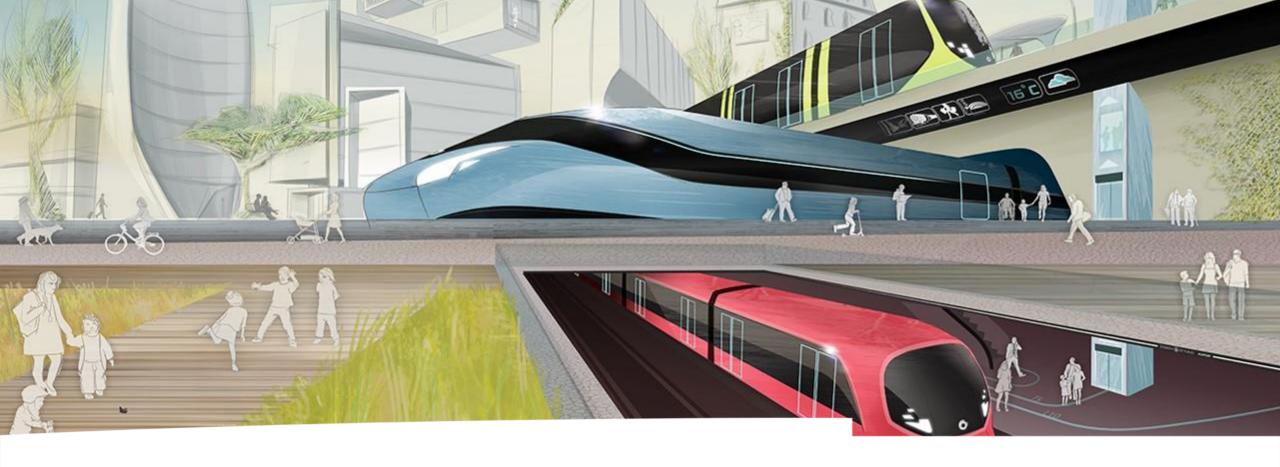


■ Si vous souhaitez poser des questions par écrit, nous vous invitons à utiliser les fiches que vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise à l'accueil.

■ Une fiche = une question.

Des hôtesses passeront parmi vous pour récupérer les fiches. Merci de leur faire signe.





Introduction

Henri POUPART-LAFARGE – Président-Directeur Général





Ouverture

Pierrick LE GOFF – Directeur Juridique



RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

- 1. Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts
 - 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales



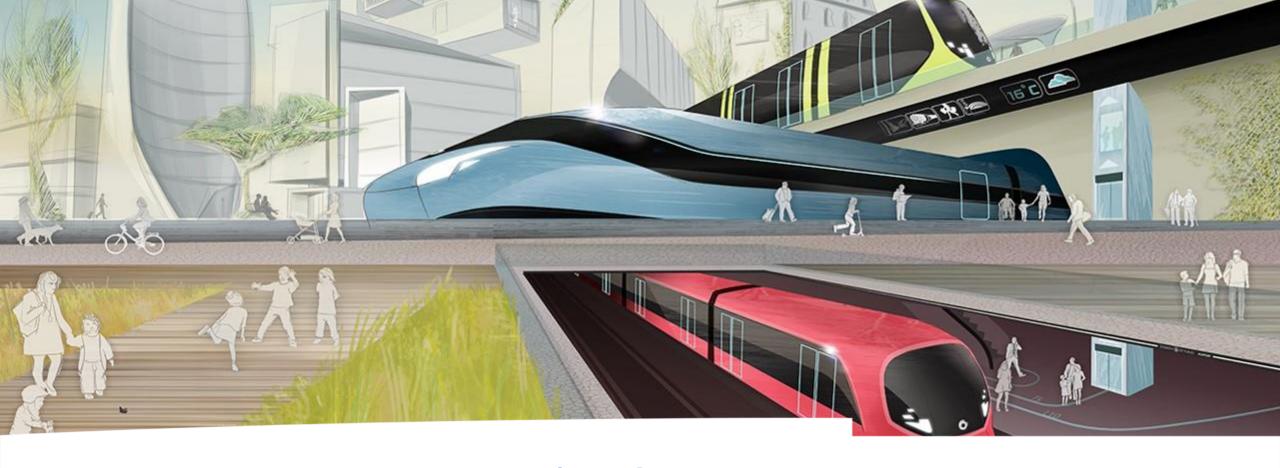
ORDRE DU JOUR

Avis de convocation, pages 3 et 4

RÉSOLUTIONS

Avis de convocation, pages 60 à 104





L'année en images

Henri POUPART-LAFARGE – Président-Directeur Général





Succès de la stratégie 2020

Henri POUPART-LAFARGE – Président-Directeur Général



Performance boursière depuis un an

+ 28 % depuis un an (SBF 120 + 5 %)



Proposition de distribution d'un dividende à 0,35 euro par action, en progression de 40 %



La stratégie d'Alstom pour 2020

NOS VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE, CONFIANCE & SENS DE L'ACTION ÉTHIQUE & CONFORMITÉ



CROISSANCE
ORGANIQUE
STIMULÉE
PAR DES
ACQUISITIONS
SÉLECTIVES

VISION

PARTENAIRE
PRIVILÉGIÉ
DES SOLUTIONS
DE TRANSPORT

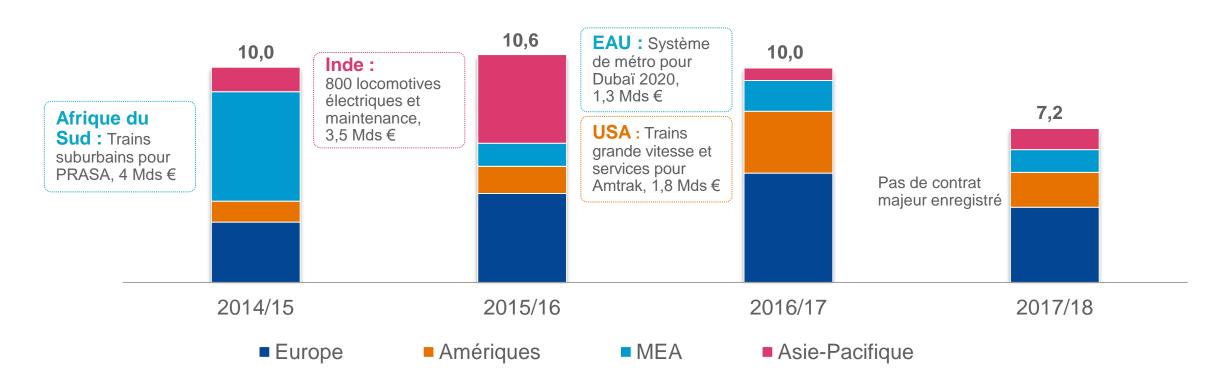
NOTRE POSITIONNEMENT DE MARQUE

CONCEVOIR LA FLUIDITÉ



Une organisation orientée client Évolution des commandes

Commandes (en milliards d'euros)

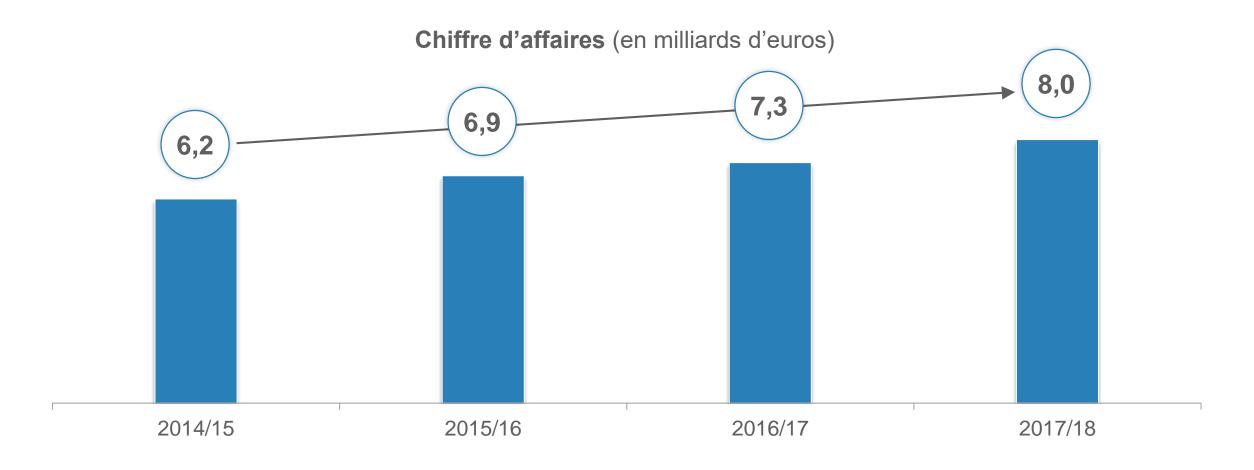


Un carnet de commandes solide offrant une visibilité importante



Une organisation orientée client

Évolution du chiffre d'affaires

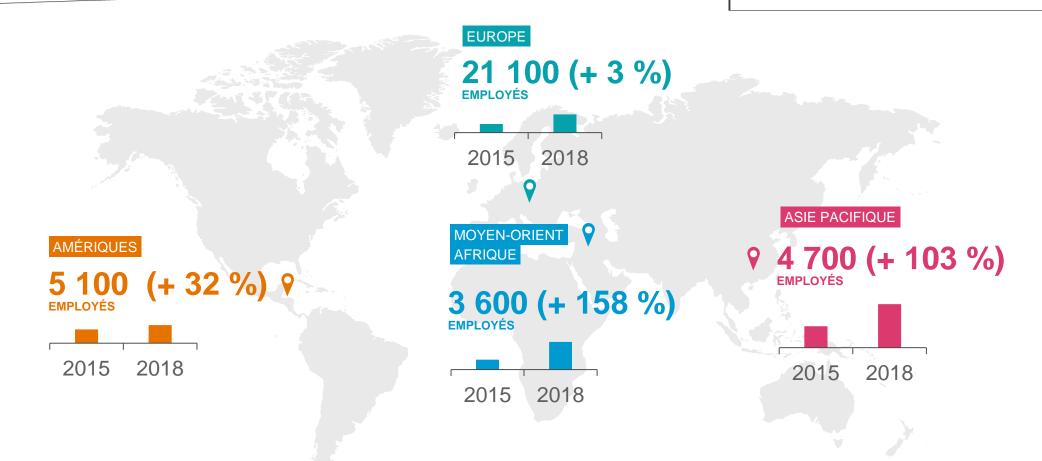






Une organisation orientée client

34 500 employés à fin mars 2018



Une présence mondiale en expansion pour répondre aux besoins d'un marché qui se mondialise (+ 23 % depuis 2015)



Une organisation orientée client *Investissements*









Investissements (en millions d'euros)

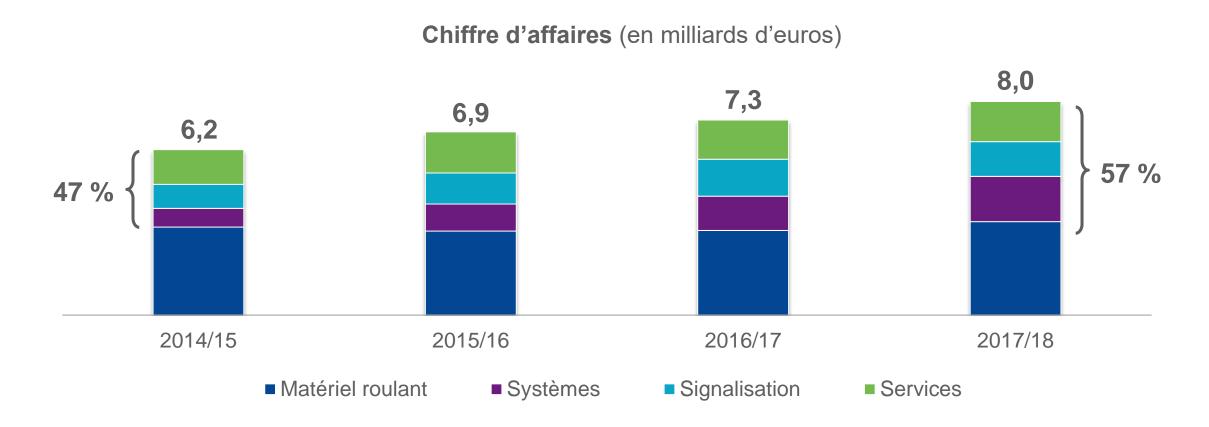


De nouveaux sites pour répondre à la demande croissante de présence locale par les clients 159 M€ d'investissements de transformation dépensés sur une enveloppe de 300 M€



Une gamme complète de solutions

Chiffre d'affaires par segment de marché

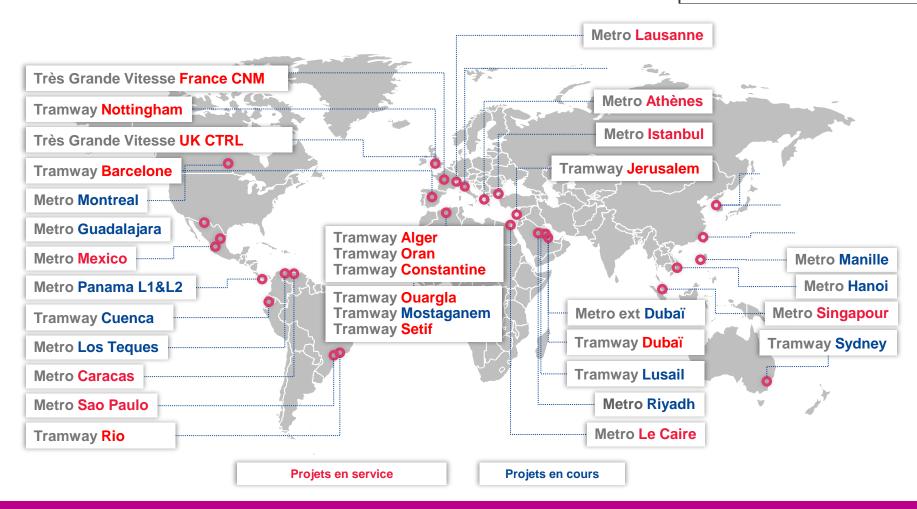


57 % du chiffre d'affaires dans le domaine de la signalisation, des systèmes et des services (objectif 2020 quasi atteint)



Une gamme complète de solutions

Zoom sur les systèmes

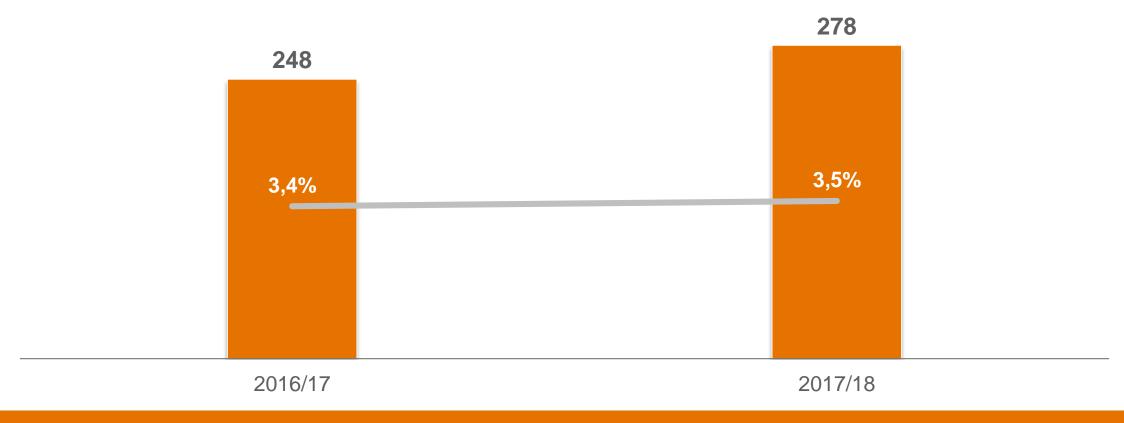






Recherche et Développement

Montant de R&D (en millions d'euros)



Des investissements R&D soutenus



Principaux programmes en matériel roulant



Renouvellement de toutes nos gammes de matériel roulant



Principaux programmes en services et systèmes





Succès commercial pour Healthhub, système de maintenance prédictive



SYSTEMES

- Nouvelles solutions de mobilité :
 - Test réussi d'un tramway autonome en dépôt
 - Investissement dans les systèmes de navettes autonomes (Easymile)





- APPITRACK : totalement opérationnel à Riyadh
- SRS pour tramway : mise en service à Nice
- Partenariat avec Volvo pour un système de route électrique utilisant l'APS



Faire de la mobilité de demain une réalité aujourd'hui



Lancements majeurs récents

- Coradia iLint : premier succès commercial en Allemagne, entrée en service passagers prévue en 2018
- GreenTec Award de la Mobilité 2018
- Autorisation de l'Autorité ferroviaire allemande reçue le 11 juillet 2018

- Aptis : actuellement en test à travers l'Europe
- Label innovation reçu au salon Busworld







Investir dans la mobilité intelligente

Optimet Orban map, une carte de métro intelligente donnant des informations en temps réel aux voyageurs



■ Optimet real-time train occupancy, aide visuelle pour aider les passagers à choisir leur position sur les quais



Mastria, la première solution de supervision multimodale



■ Nomad Digital et 21net, acquisition des leaders mondiaux de la connectivité embarquée



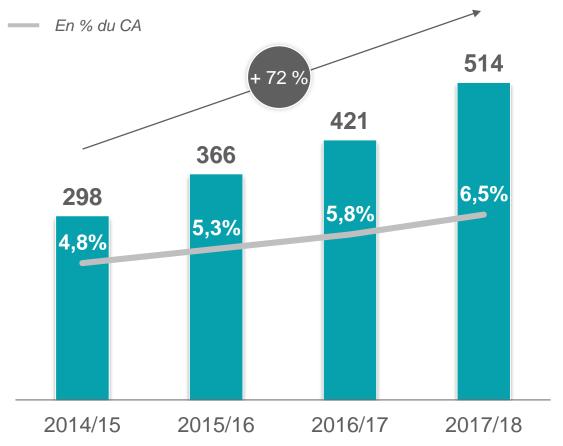


L'excellence opérationnelle

Une performance opérationnelle soutenue

Résultat d'exploitation ajusté

(en millions d'euros)



- Augmentation des volumes
- Amélioration du mix produit
- Actions en cours pour l'excellence opérationnelle





L'excellence opérationnelle

Une exécution des projets toujours solide

- Projet de locomotives électriques, Inde
- Projet Amtrak, USA
- Projet PRASA, Afrique du Sud









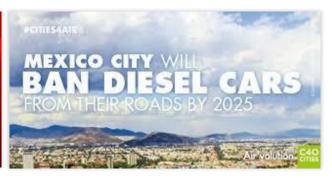
L'excellence environnementale

Préparer le futur de la mobilité

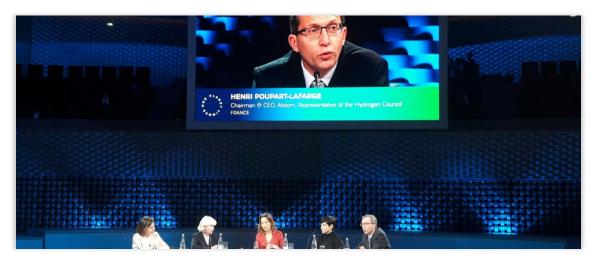








One Planet Summit



■ Conseil de l'hydrogène à la COP23



Un engagement public en faveur de la mobilité durable



Responsabilité d'entreprise et éthique

- Première certification AFAQ ISO 37001 délivrée par l'AFNOR pour le système de management anti-corruption
- Alstom membre des indices Dow Jones Sustainability Monde et Europe pour la 7^{ème} année consécutive et désormais dans le top 5 % des entreprises évaluées
- Alstom a obtenu un « B » au questionnaire du CDP sur le changement climatique







Une forte reconnaissance externe de la responsabilité et des pratiques éthiques d'Alstom



Une culture fondée sur la diversité et l'entrepreneuriat





- 34 500 collaborateurs dans le monde
- **Diversité** visée en termes de genre, génération, origines sociales et culturelles : **25** % de femmes occupant des postes de management et qualifiés d'ici 2020. Nous sommes à 20 % en 2017/18.



Perspectives

À périmètre et taux de change constants. En accord avec la norme IFRS 15.

ANNÉE FISCALE 2018/19

- Un chiffre d'affaires attendu à environ
 8 Mds €
- La marge d'exploitation ajustée devrait atteindre jusqu'à 7 %

À MOYEN TERME

- Surperformance de la croissance du marché
- Amélioration graduelle de la profitabilité
- Amélioration de la génération de cash, avec une volatilité possible sur de courtes périodes



Le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée Générale¹

Un Conseil diversifié et actif





























14 administrateurs

- Indépendance : 64 % (9 administrateurs indépendants dont 2 nouveaux indépendants)
- Parité
- 5 nationalités étrangères
- Administrateur référent indépendant

- Activité du Conseil d'administration en 2017/18
 - 8 réunions
 - Taux de présence : 97 %
 - Comité ad hoc pour étudier le rapprochement avec les activités mobilité de Siemens :
 - Membres du Comité d'audit et Yann DELABRIERE
 - 4 réunions / Taux de présence : 95 %

Note: 1 Sous condition suspensive du vote de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2018 des résolutons concernées



Comités du Conseil d'administration

3 Comités spécialisés présidés par des administrateurs indépendants

Comité d'audit

Géraldine PICAUD

Sylvie RUCAR

Philippe MARIEN (représentant de Bouygues SA)

Indépendance : 67 % 5 réunions Présence : 93 %

Comité de nominations et de rémunération

Yann DELABRIERE

(Administrateur référent indépendant)

Candace BEINECKE

Sylvie RUCAR

Gérard HAUSER

Klaus MANGOLD

Indépendance : 60 % 5 réunions Présence : 96 %

Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable

Sylvie KANDE DE BEAUPUY

Bi Yong CHUNGUNCO Gérard HAUSER

Indépendance : 67 % 3 réunions Présence : 100 %



Conseil d'administration

Résolutions 6 à 10

Mandats

- Renouvellement du mandat de M. Olivier BOUYGUES
- Renouvellement du mandat de BOUYGUES SA Représentant : M. Philippe MARIEN (membre du Comité d'audit)
- Renouvellement du mandat de Mme Bi Yong CHUNGUNCO (indépendante ; membre du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable)
- Nomination de M. Baudouin PROT (indépendant)
- Nomination de Mme Clotilde DELBOS (indépendante)





Résultats financiers 2017/18

Laurent MARTINEZ – Directeur Financier



Compte de résultat

En millions d'euros	2016/17	2017/18	% variation publiée	% variation organique
Chiffre d'affaires	7 306	7 951	9 %	10 %
Résultat d'exploitation ajusté	421	514	22 %	
Marge d'exploitation ajustée	5,8 %	6,5 %		
Charges de restructuration	(6)	(47)		
Autres charges	(57)	(86)		
Résultat d'exploitation	358	381		
Résultat financier	(127)	(91)		
Impôts sur les bénéfices	(76)	(73)		
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	82	216		
Intérêts minoritaires des activités poursuivies	(14)	(10)		
Résultat net – activités non poursuivies*	66	52		
Résultat net – Part du Groupe	289	475		

^{*}part du Groupe



Un bilan solide



- Cash-flow libre positif de 128 millions d'euros
 - Impacts du programme Cash Focus
 - Investissements de transformation

- Une dette nette stable
- Des capitaux propres en hausse





Siemens Alstom

Henri POUPART-LAFARGE – Président-Directeur Général



Siemens Alstom: vision pour la future entreprise

Créer un **champion mondial** de l'industrie ferroviaire...

- Croissance
- Efficacité
- Innovation

... et participer à la transformation du marché de la mobilité au sens large

- Capacité à innover
- Tirer parti des attributs du rail vers les autres formes de mobilité (électrification, véhicules autonomes, mobilité partagée)
- Atteindre une taille critique pour nos initiatives naissantes

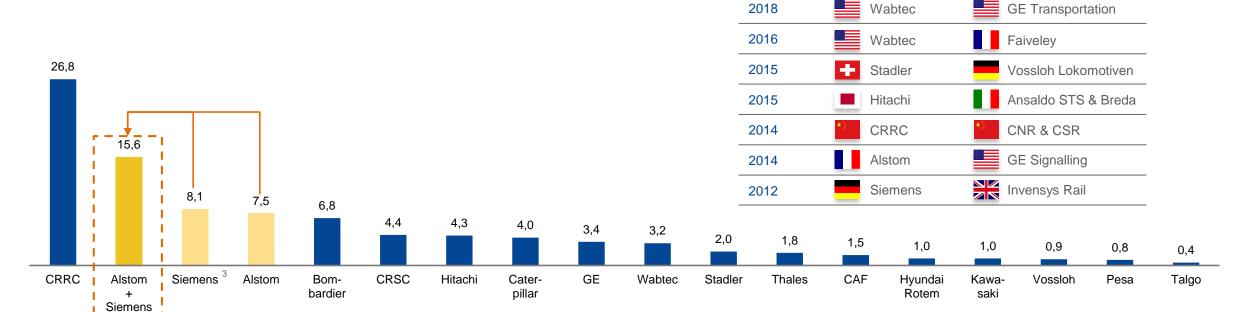


Création d'un leader global de la Mobilité (1/2)

Un leader global des activités de Matériel Roulant, Signalisation, Services et Systèmes

Chiffre d'affaires des activités ferroviaires (en Mds €)

Dernière année fiscale disponible¹



Année²

Note: 1 À fin septembre 2017 pour Alstom et Siemens - Source: Document E

Note: 2 Date d'annonce

Note: 3 Incluant le chiffre d'affaires lié à la traction ferroviaire



Consolidation de l'industrie depuis ces dernières années

Cible

Acquéreur

Création d'un leader global de la Mobilité (2/2)

Cette combinaison avec Siemens est la meilleure option pour Alstom

Siemens dispose d'une empreinte industrielle complémentaire et d'un positionnement solide dans les automatismes ferroviaires

Alstom dispose d'un dynamisme commercial et d'une solide situation financière permettant de saisir cette opportunité

Tirer parti des atouts du groupe Siemens en tant qu'actionnaire principal

Un fort potentiel de creation de valeur pour les actionnaires

Un profil financier solide



Chiffres clés de la future société combinée

62 300 employés

Plus de 65 sites principaux

Carnet de commandes : 59 Mds €

Chiffre d'affaires : 16 Mds €

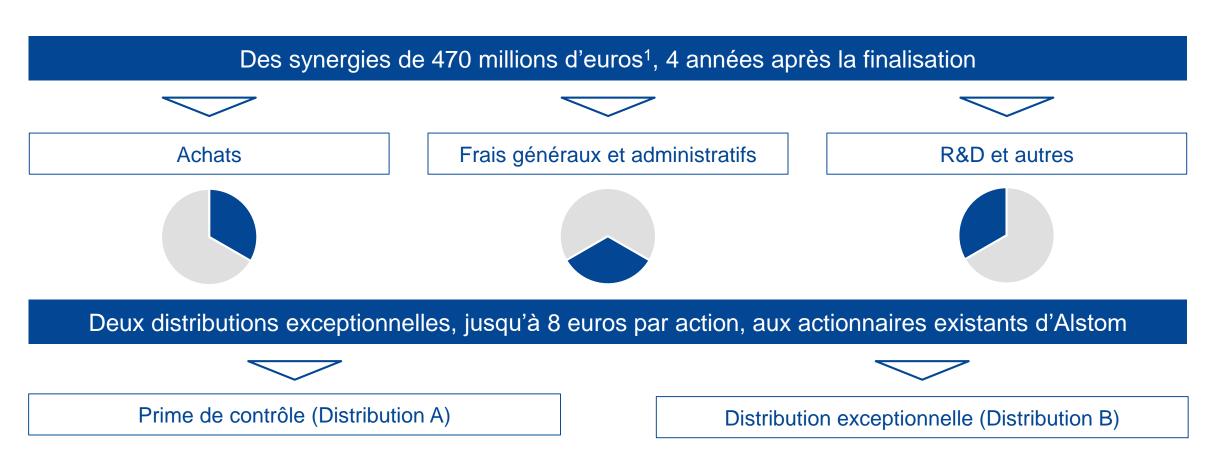




Le numéro 2 mondial de l'industrie ferroviaire



Un fort potentiel de création de valeur pour les actionnaires



4 euros par action, après la finalisation de la transaction

Jusqu'à 4 euros par action, après la finalisation de la transaction et en lien avec l'exercice des options de vente dans les co-entreprises Energies avec GE



Une gouvernance équilibrée

- Combinaison des activités mobilité de Siemens (incluant sa traction ferroviaire) avec Alstom pour la création d'une nouvelle entreprise Siemens Alstom :
 - Cotée en France sur Euronext Paris
 - Siège social du groupe en région parisienne
 - Dirigée par l'actuel CEO d'Alstom avec un contrôle de Siemens sur les activités combinées





Le futur Conseil d'administration de Siemens Alstom¹

11 administrateurs aux compétences complémentaires



Roland BUSCH² CTO et membre du Directoire de Siemens AG, **Président**



Yann DELABRIERE³ actuellement administrateur indépendant référent d'Alstom, Vice-Président indépendant



Clotilde DELBOS³
Vice Présidente Executive et
Directrice financière de
Renault,
administrateur indépendant



Sigmar H. GABRIEL² ancien Ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne, administrateur indépendant



Sylvie KANDE de BEAUPUY³
Responsable Éthique et conformité
au sein du groupe Airbus et
actuellement administratrice
indépendante d'Alstom,
administrateur indépendant



Janina KUGEL²
Directrice des Ressources
Humaines et membre du
Directoire de Siemens AG



Henri POUPART-LAFARGE³
actuellement Président Directeur
Général d'Alstom, administrateur
et Directeur Général



Baudouin PROT³
Senior Advisor au Boston
Consulting Group,
administrateur indépendant



Christina M. STERCKEN² Membre des conseils de Ascom Holding AG, Landis & Gyr Group AG, et Ansell Ltd., administrateur indépendant



Ralf P. THOMAS²
Directeur Financier et membre
du Directoire de Siemens AG



Mariel von SCHUMANN²
Directrice de Cabinet de
Siemens AG et Directrice
Gouvernance et Marchés

- (2) designé par Siemens
- (3) Directeur Général + proposé par Alstom

Dissociation des fonctions de Président et Directeur Général 6 indépendants (55 %) et 5 femmes (45 %)

Note: 1 Sous condition suspensive du vote de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2018 des résolutions concernées et de l'autorisation des autorités chargées de la concurrence ALSTOM – 17/07/2018 – P 42



Futur Conseil d'administration de Siemens Alstom¹

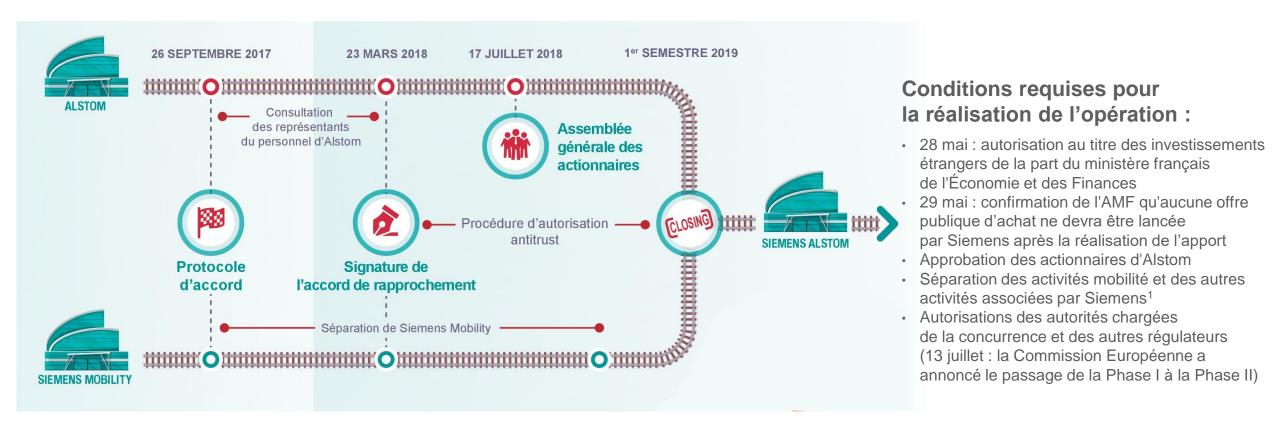
Résolutions 34 à 44

Mandats

- Nomination de M. Henri POUPART-LAFARGE (Administrateur et Directeur Général)
- Nomination de M. Roland BUSCH (Président du Conseil d'administration)
- Nomination de Mme Sylvie KANDE DE BEAUPUY (indépendante)
- Nomination de M. Sigmar H. GABRIEL (indépendant)
- Nomination de Mme Janina KUGEL
- Nomination de Mme Christina M. STERCKEN (indépendante)
- Nomination de M. Ralf P. THOMAS
- Nomination de Mme Mariel von SCHUMANN
- Renouvellement anticipé du mandat de M. Yann DELABRIERE (indépendant, Vice-Président du Conseil d'administration)
- Renouvellement anticipé du mandat de Mme Clotilde DELBOS (indépendante)
- Renouvellement anticipé du mandat de M. Baudouin PROT (indépendant)



Calendrier indicatif



Des étapes clés déjà franchies

Note 1: Comme décrit dans l'Accord de Rapprochement

ALSTOM - 17/07/2018 - P 44





Nominations et Rémunération

Yann DELABRIERE – Administrateur référent indépendant Président du Comité de nominations et de rémunération



Comité de nominations et de rémunération

Attributions

Le Comité émet des recommandations, propositions et avis en matière de :

Gouvernance:

- Composition du Conseil et de ses comités, recherche de nouveaux administrateurs
- Toutes questions de gouvernement d'entreprise, en particulier l'analyse du fonctionnement du Conseil et de ses Comités
- Plans de succession

Rémunération :

- Éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif
- Rémunération des administrateurs
- Politique générale en matière de plans d'actionnariat du personnel

Président : Yann DELABRIERE



Comité de nominations et de rémunération Activité en 2017/18

Activité récurrente

- Evaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités et revue des éléments de gouvernance
- Revue des éléments de rémunération du PDG et des membres du Comité Exécutif
- Plan d'intéressement à long terme « PSP 2018 » (actions gratuites sous conditions de performance)
- Préparation d'une augmentation de capital réservée aux salariés, décalée en raison du contexte stratégique du Groupe

- Activité en lien avec la transaction Siemens
 - Identification de candidats aux fonctions d'administrateurs et entretiens de sélection
 - Préparation des conditions de rémunération post-transaction pour le Directeur Général et le Président du Conseil

Activité du Comité en 2017/18

5 réunions - Participation 96 %

3 administrateurs indépendants sur 5 (60 %)



Comité de nominations et de rémunération

Activité en 2017/18

- Plan « We are Alstom 2016 »
- Distribution gratuite de 30 actions à chaque bénéficiaire annoncée en septembre 2016
- Livraison prévue en septembre 2018 auprès de plus de 27 000 employés dans le monde



WE ARE
ALSTOM 2016
PLAN
FREE SHARES DELIVERY
OR CASH BONUS

Une reconnaissance importante des salariés par l'entreprise, fortement soutenue par le management



Politique de rémunération (jusqu'à la réalisation de la transaction) des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 11 (1/2)

Pendant le mandat

Éléments	Description
Rémunération fixe annuelle	Fixée pour plusieurs exercices Tenant compte des facteurs externes (pratiques de groupes comparables) et internes (responsabilité, expérience)
Rémunération variable	 Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 % Objectifs de performance globale (quantitatifs) pour une cible à 60 % Objectifs individuels (qualitatifs et quantitatifs) pour une cible à 40 % Paiement soumis au vote des actionnaires à compter de l'exercice 2017/18
Rémunération en actions de performance	Attribution annuelle, conforme au Code Afep-Medef et aux résolutions votées par l'Assemblée Générale Allocation des actions à l'issue d'une période de trois ans sous conditions de performance mesurée à l'échéance du troisième exercice fiscal Obligation de conservation de 50 % des attributions jusqu'à la fin du mandat dans la limite de 3 années de rémunération fixe
Avantages sociaux	Voiture de fonction, assurance santé et prévoyance
Rémunération exceptionnelle ou pluri-annuelle	Aucun élément



Politique de rémunération (jusqu'à la réalisation de la transaction) des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 11 (2/2)

Après le mandat

Éléments	Description
Non concurrence	Pas de clause
Indemnité de départ	Selon la procédure des conventions réglementées Convention réglementée approuvée lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2016
Retraite	Deux plans à cotisations définies (Article 83 et Article 82 du CGI) Un plan à prestations définies (Article 39, figé au 31/12/2016)
Actions de performance	Pas de possibilité de conservation des deux derniers plans encore sous conditions de performance



Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (1/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Rémunération fixe annuelle	€ 750 000	Conformément à la décision du Conseil le 28 janvier 2016, pas d'évolution
Rémunération variable	€ 1 072 500	Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 % Évaluation sur l'exercice fiscal 2017/18 – 143 % Objectifs de performance globale évalués à 102,8 % pour une cible à 60 % Objectifs individuels évalués à 40,2 % pour une cible à 40 % Versement soumis à votre approbation formelle
Avantages en nature	€ 4 435	Véhicule de fonction



Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (2/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Actions de performance	45 000 actions	 Livraison soumise à conditions de performance sur une période de 3 ans : 1 condition interne (Marge sur résultat d'exploitation ajusté) 1 condition externe (Total Shareholder Return) Livraison après l'exercice 2020/21 – valeur IFRS 1 043 k€
Indemnité de départ	Pas de versement	Conforme à la politique de rémunération Pas de modification depuis 2015/16 (convention réglementée)



Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (3/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Retraite supplémentaire	Article 83 € 23 927 Article 82 € 71 774 € 221 292 (provisionnés)	 Retraite à cotisations définies : Article 83 : pas de sortie avant l'âge de la retraite Article 82 : pas de sortie avant la fin du mandat Montant de la rente annuelle acquise depuis la nomination en tant que PDG ~€ 5 000, à l'âge de la retraite
	Article 39 Aucun versement	 Retraite à prestations définies (Article 39) : Plan gelé le 31/12/2016 Retraite figée à € 176 000 / an (en € constants) Montants des engagements cumulés : € 5 641 000 dont € 1 091 806 de taxes



Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Directeur Général soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 46 (1/2)

Pendant le mandat

Éléments	Description
Rémunération fixe annuelle	 Figée pour plusieurs années Fonction d'éléments de marché externes et de facteurs internes Établie à € 900 000 pour M. Henri Poupart-Lafarge après la réalisation de la transaction
Rémunération variable	 Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 % Objectifs de performance globale (quantitatifs) pour une cible à 60 % Objectifs individuels (qualitatifs et quantitatifs) pour une cible à 40 % Paiement soumis au vote des actionnaires
Rémunération en actions de performance	 Attribution annuelle conforme au Code Afep-Medef et aux résolutions votées par l'Assemblée Générale Allocation des actions à l'issue d'une période de trois ans sous conditions de performance mesurée sur le troisième exercice fiscal Obligation de conservation de 50 % des attributions jusqu'à la fin du mandat dans la limite de 3 années de rémunération fixe
Avantages sociaux	Véhicule de fonction, couverture Santé et Prévoyance, Assurance chômage privée
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle ou pluri-annuelle

Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E



Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Directeur Général soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 46 (2/2)

Après le mandat

Éléments	Description
Non concurrence	Période de non-concurrence de 2 années, compensée par 2 années de rémunération (moyenne de la rémunération fixe et variable réelle des trois derniers exercices) Couvrant l'ensemble des activités de transport collectif terrestre à travers le monde Conforme aux nouvelles recommandations du Code Afep-Medef publié en juin 2018
Indemnité de départ	Pas d'indemnité de départ
Retraite	Deux plans de retraite à contribution définie (Article 83 et Article 82 du Code Général des Impôts) Situation de M. Henri Poupart-Lafarge Liquidation des droits acquis au titre du plan Article 39, gelé le 31 décembre 2016, compensé par le versement d'une soulte sur 3 années, sous condition de présence et après application d'une décote de 20 %
Actions de performance	À la libre décision du Conseil, dans le cadre de règles spécifiques (pas de livraison anticipée, règle du prorata temporis)

Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E



Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Président du Conseil soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 47

Éléments	Description
Rémunération	Rémunération fixe établie à € 300 000 par an
	Le Dr. Roland Busch, qui agira dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées au sein du Groupe Siemens, ne percevra pas de rémunération de la part de la société et aucun élément de rémunération ne sera refacturé à la société
Jetons de présence	Aucun jeton de présence, ni rémunération variable

Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E





Audit

Géraldine PICAUD – Présidente du Comité d'audit



Comité d'audit Activité en 2017/18

Création en 1998

Présidente : Mme Géraldine PICAUD depuis 2016

Attributions et fonctionnement :

- Assistance auprès du Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables.
- Le Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière,
 (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
- Participation aux réunions du Directeur Financier, du Directeur de l'audit interne, du Directeur Juridique, du Directeur du contrôle de gestion et des Commissaires aux comptes en fonction des sujets traités.

Activité du Comité d'audit en 2017/18

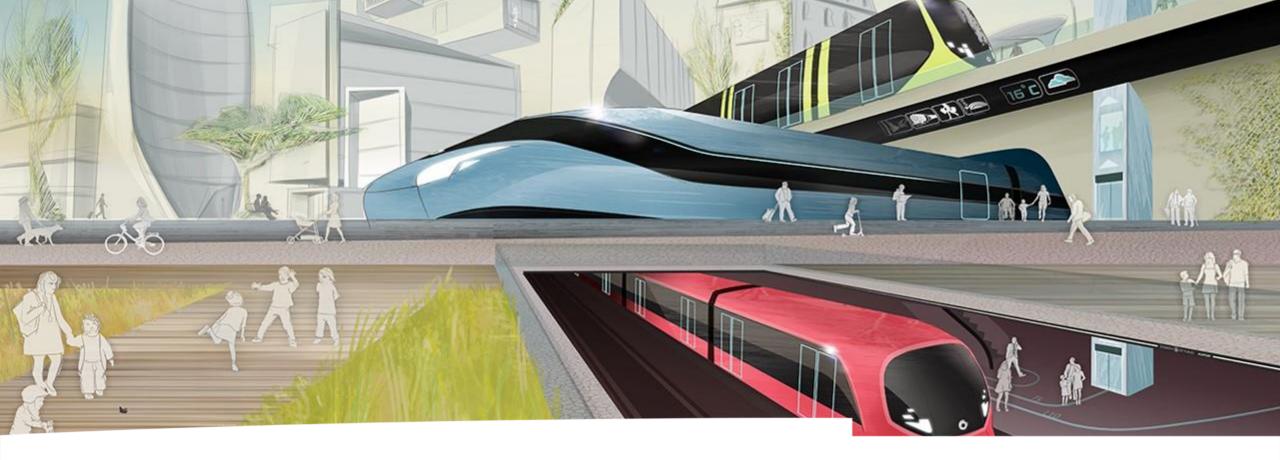
- 5 réunions
- 93 % de participation
- Composition: 2 membres indépendants sur 3 (67 %)



Comité d'audit Activité en 2017/18

- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2017 ainsi que les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2017
- Revue du document de référence 2016/17
- Examen de l'évolution de la trésorerie, des engagements hors bilan et des provisions
- Examen des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et des plans d'actions associés
- Revue des procédures de contrôle interne mises en œuvre et de l'évaluation du contrôle interne au travers des questionnaires annuels d'évaluation
- Examen de la cartographie des risques et des plans d'actions associés
- Revue de l'activité de l'audit interne et approbation du programme d'audit interne pour l'exercice suivant
- Examen de l'exposition aux risques auxquels le Groupe est confronté (activités, exécution des contrats, principaux litiges)
- Examen du montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice 2017/18 et des missions réalisées dans le cadre des directives prédéfinies





Éthique, conformité et développement durable

Sylvie KANDE DE BEAUPUY— Présidente du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable



Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable

Création en 2010

Présidente : Sylvie KANDE DE BEAUPUY depuis 2017

Attributions

- Éthique et Conformité
 - Examen de la politique du Groupe et du code d'éthique
 - Revue de l'organisation et des procédures ; avis sur les plans d'actions
 - Examen des risques identifiés ; information sur les manquements éventuels et actions correctrices
- Développement durable
 - Examen de la politique du Groupe (environnement, ressources humaines, parties prenantes) ; évaluation des outils de suivi
 - Cartographie des risques, plans d'actions

Activité du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable en 2017/18

- 3 réunions
- 100 % de présence
- Composition: 2 membres indépendants sur 3 (67 %)



Éthique et conformité et Développement Durable au sein d'Alstom *Activité en 2017/18*

Le Comité a revu l'activité de l'équipe de direction et a suivi la mise en œuvre de la stratégie du Groupe dans les domaines de la conformité et du développement durable

■ Éthique et conformité

- Certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption
- Fin de la période d'obligation d'auto déclaration dans le cadre de l'accord (« Plea Agreement ») du 22 décembre 2014 avec le Département américain de la justice
- Augmentation du nombre des ambassadeurs « E&C » à plus de 290 membres, preuve du fort soutien au sein du Groupe
- Renforcement de la cartographie de risques en matière d'éthique

Développement Durable

- Forte progression dans l'Indice de Développement Durable du Dow Jones
- Bons résultats en matière de sécurité au travail malgré, néanmoins, un accident mortel
- Nombre record de projets soumis à la Fondation Alstom
- Développement du plan de vigilance conformément à la loi sur le devoir de vigilance
- Renforcement des actions en matière de diversité et d'inclusion





Rapports des Commissaires aux comptes

Edouard DEMARCQ – PricewaterhouseCoopers Audit



Assemblée Générale Mixte - Rapports des Commissaires aux comptes

■ À titre ordinaire	Résolution	Document de Référence
Rapport sur les comptes annuels	1	p. 125
Rapport sur les comptes consolidés	2	p. 105
Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	4 et 5	p. 203
 Rapport (de l'un des Commissaires au comptes) sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées (figurant dans le rapport de gestion) 	N/A	p. 273
Rapport sur les prévisions de marge d'exploitation ajustée	N/A	p. 34
	Résolution	Avis de convocation
 Rapport spécial complémentaire sur les conventions et engagements réglementés 	45	p. 37



Assemblée Générale Mixte - Rapports des Commissaires aux comptes

■ À titre extraordinaire	Résolution	Avis de convocation
 Rapport sur l'émission de bons de souscriptions d'actions en vue de rémunérer des apports soumis au régime des scissions 	14	p. 40
 Rapport sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription 	20 à 27	p. 41
Rapport sur la réduction du capital	28	p. 43
 Rapport sur l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise 	29	p. 44
 Rapport sur l'augmentation du capital réservée à une catégorie de bénéficiaires déterminée 	30	p. 45
Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	31	p. 46







Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Présentation synthétique des conclusions du Commissaire à la scission

Sommaire

Partie 1	
Mission du Commissaire à la scission	;
Partie 2	
Rappel des principales spécificités de	
l'opération	
Toperation	
Partie 3	
Opinion du Commissaire à la scission	1
Partie 4	
Ré-apport des titres à Alstom Holdings	1



Partie 1 Mission du Commissaire à la scission

- Partie 2 Rappel des principales spécificités de l'opération
- Partie 3 Opinion du Commissaire à la scission
- Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

Mission du Commissaire à la scission

- FINEXSI (en la personne de M. Olivier Péronnet) a été désigné Commissaire à la scission par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 16 novembre 2017 concernant les opérations d'apports de l'activité Mobilité de SIEMENS au profit d'ALSTOM SA (apports de titres soumis au régime juridique des scissions).
 - Elles s'inscrivent dans le cadre du rapprochement d'ALSTOM SA et de l'activité Mobilité du groupe SIEMENS (ci-après, « la Transaction »).
- La mission du Commissaire à la scission est définie par les articles L225-147 (valeur des apports) et L236-10 (rémunération des apports) du Code de commerce. Elle consiste à :
 - s'assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée ;
 - vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux entités participant à l'opération;
 - vérifier que la rémunération des apports est équitable.
- Nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.
- Nos rapports sont prévus par les dispositions du Code de commerce sur la mission du commissaire à la scission et sont à destination des personnes visées par la loi française. Ils répondent aux exigences de cette règlementation mais pas à celles des règlementations allemande ou luxembourgeoise.
- Compte tenu de la structure de l'Opération prévoyant deux apports concomitants (l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois cf. slide 6), nos travaux et nos conclusions font l'objet pour chacun de ces deux apports: d'un rapport sur la valeur de l'apport et d'un rapport sur la rémunération de l'apport, (soit 4 rapports).
 - Nos rapports sur l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois, datés du 30 mai 2018, sont présentés en Annexe 6.1 (page 140) du
 « Document d'information » enregistré auprès de l'AMF le 6 juin 2018
- Notre mission prend fin avec le dépôt de nos rapports, il ne nous appartient pas de mettre à jour nos rapports pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à leur date de signature. Si personne n'y voit d'objection, je propose d'en présenter une synthèse ci-après.



- Partie 1 Mission du Commissaire à la scission
- Partie 2 Rappel des principales spécificités de l'opération
- Partie 3 Opinion du Commissaire à la scission
- Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

Rappel des principales spécificités de l'opération (1/4)

Structure de l'opération

- La Transaction sera réalisée conformément au contrat intitulé Accord de Rapprochement (*Business Combination Agreement* ou BCA) signé le 23 mars 2018, par le biais de deux apports de titres de trois sociétés du groupe SIEMENS, détenant indirectement et conjointement l'activité Mobilité de SIEMENS, et effectués par deux filiales de la Société SIEMENS au bénéfice de la Société ALSTOM:
 - l'apport des titres de la société SIEMENS MOBILITY SAS par SIEMENS FRANCE HOLDING SAS (l'Apport Français);
 - l'apport des titres des sociétés SIEMENS MOBILITY GMBH et SIEMENS MOBILITY HOLDING BV, par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL (l'Apport Luxembourgeois).
- Ces deux apports de titres sont placés sous le régime juridique des scissions. Ils sont indissociables et leur réalisation sera concomitante.
- > En rémunération de ces apports Alstom émettra :
 - 227.314.658 actions nouvelles, dont (i) 8.505.619 actions qui seront souscrites par SIEMENS FRANCE HOLDING SAS en rémunération de l'Apport Français et (ii) 218.809.039 qui seront souscrites par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL en rémunération de l'Apport Luxembourgeois; et
 - 18.942.888 bons de souscription d'actions qui seront souscrits par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL en rémunération de l'Apport Luxembourgeois (étant précisé que les bons de souscription d'actions seront émis uniquement en rémunération de l'apport des titres de la société SIEMENS MOBILITY HOLDING BV).
- ➢ Il est précisé qu'il s'agit d'un « apport à l'envers », c'est-à-dire d'un apport à l'issue duquel l'entité apporteuse prend le contrôle de l'entité bénéficiaire des apports puisque les 2 apports, indissociables et réalisés concomitamment, conduiront SIEMENS à détenir plus de 50% du capital d'ALSTOM sur une base totalement diluée post-transaction.
- Cet apport aura un effet différé, sa date de réalisation intervenant à l'issue de la levée des conditions suspensives, dont notamment la réalisation du détourage de l'activité Mobilité de SIEMENS et l'obtention des autorisations règlementaires de la part des autorités de la concurrence.

A ce jour, la date de réalisation pourrait intervenir au plus tard au cours du S1 2019.



Rappel des principales spécificités de l'opération (2/4)

Détourage de l'activité Mobilité de Siemens

- L'activité Mobilité de SIEMENS, exercée dans plus de 60 pays, n'étant pas détenue par un sous-groupe distinct au sein du groupe SIEMENS, un processus de détourage est en cours de réalisation afin de séparer cette activité des autres activités du groupe SIEMENS.
- Ce détourage consiste en un transfert par SIEMENS de l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité Mobilité à des entités détenues directement ou indirectement par les sociétés :
 - SIEMENS MOBILITY SAS, pour ce qui concerne l'activité Mobilité exploitée en France;
 - SIEMENS MOBILITY GMBH, pour ce qui concerne l'activité Mobilité principalement exercée (ou rattachée) en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Russie et en Turquie;
 - SIEMENS MOBILITY HOLDING BV, pour tous les autres pays.
- Le calendrier de réalisation d'avancement des opérations pour les 7 principaux pays (Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suisse, France), représentant environ 80% du chiffre d'affaires de l'activité apportée, est présenté au point 2.2 de nos rapports sur la valeur des apports.

A ce jour, concernant les 7 principaux pays, le détourage a été réalisé pour tous les pays sauf l'Allemagne, dont la réalisation est attendue le 01/08/2018

- Il convient de rappeler concernant ce détourage que :
 - la réalisation effective de ce détourage constitue une condition suspensive à la réalisation de la Transaction;
 - dans l'hypothèse où le transfert de certains actifs ou titres n'aurait pas été possible à la date de réalisation du détourage, il est prévu un mécanisme d'apport de trésorerie pour un montant égal au prix global d'acquisition différée desdits actifs ou titres.



Rappel des principales spécificités de l'opération (3/4)

Evaluation des apports

Apport Luxembourgeois

- En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-01, les titres apportés sont inscrits dans le projet de traité d'apport partiel d'actif pour leur valeur comptable, estimée à 4.496.498.358 €.
- Compte tenu des opérations de réorganisations préalables, cette valeur correspond à la valeur réelle de l'activité Mobilité dans les pays concerné, à l'exception de celle exercée en Allemagne, laquelle correspond à la valeur comptable historique selon les normes comptables allemandes.

Apport Français

La valeur comptable de l'Apport Français étant inférieure au montant de l'augmentation de capital rémunérant cet apport, la valeur retenue, soit 231.141.816 €, correspond à la valeur réelle des titres apportés, conformément à la dérogation prévue par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables.



Rappel des principales spécificités de l'opération (4/4)

Rémunération des apports

- Les Apports Français et Luxembourgeois seront rémunérés par :
 - l'émission de 227.314.658 actions nouvelles émises par ALSTOM SA d'une valeur nominale de 7 €, soit une augmentation de capital de 1.591.202.606 € représentant pas moins de 50% du capital d'ALSTOM SA post Transaction sur une base totalement diluée et ;
 - par l'émission de 18.942.888 BSA donnant droit à la souscription supplémentaire de 2% du capital d'ALSTOM SA sur une base totalement diluée. Ces BSA sont exerçables pendant 2 ans à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation de la Transaction)

A l'issue de la Transaction, la répartition cible du capital d'ALSTOM SA sera de 49,33% pour les actionnaires historiques d'ALSTOM et 50,67% pour SIEMENS (avant exercice de tout instrument dilutif détenu par les actionnaires d'ALSTOM SA, et avant exercice des BSA par SIEMENS).

Mécanisme d'ajustement

La Date de Réalisation de l'Opération n'étant pas connue à ce jour, les parties ont intégré à l'Accord de Rapprochement un mécanisme d'ajustement visant à garantir qu'à la Date de Réalisation, les valeurs relatives définitives des fonds propres d'ALSTOM et de l'activité Mobilité de SIEMENS seront conformes à la répartition du capital d'ALSTOM SA telle que retenue par les parties.



- Partie 1 Mission du Commissaire à la scission
- Partie 2 Rappel des principales spécificités de l'opération
- Partie 3 Opinion du Commissaire à la scission
- Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

Opinion du Commissaire à la scission

Synthèse des valeurs et des poids relatifs déterminés par les parties

M€	DCF		Comparables boursiers		Cours de bourse ALSTOM		Valeurs analystes		Poids relatifs
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max	retenus
ALSTOM	7 488	8 447	7 611	7 848	5 302	5 955	5 595	6 917	
Poids relatif ALSTOM	49,91%	48,82%	48,14%	47,76%	48,00%	46,11%	46,28%	45,04%	49,33%
Apport Français	202	233	218	266	163	191	209	261	
Apport Luxembourgois	7 313	8 621	7 982	8 318	5 581	6 767	6 287	8 180	
Apports SIEMENS	7 514	8 854	8 201	8 584	5 744	6 959	6 496	8 441	
Poids relatif SIEMENS	50,09%	51,18%	51,86%	52,24%	52,00%	53,89%	53,72%	54,96%	50,67%

Sur la base de nos diligences, nous sommes d'avis :

- ✓ Que les valeurs d'apport retenues par les parties ne sont pas surévaluées les valeurs déterminées par les parties, ainsi que celles extériorisées par notre approche multicritères sont supérieures à celles inscrites dans les projets de traités d'apport partiel d'actifs ;
- ✓ Que les rémunérations proposées en contrepartie des Apports Français et Luxembourgeois présentent un caractère équitable, étant rappelé que :
 - ✓ Les actionnaires d'ALSTOM bénéficieront d'une distribution exceptionnelle préalable de 4€ supportée économiquement par SIEMENS, qui s'analyse comme une prime de contrôle.
 - ✓ Pour Siemens, il s'agit d'une prise de contrôle compte tenu du niveau de détention post transaction.
 - ✓ Pour les deux groupes d'actionnaires, l'opération sera relutive sur les bénéfices futurs, même si cette relution est limitée pour Siemens.
 - ✓ Cette relution suppose d'accéder aux synergies opérationnelles attendues du rapprochement soumis à l'autorisation des autorités de concurrence.



- Partie 1 Mission du Commissaire à la scission
- Partie 2 Rappel des principales spécificités de l'opération
- Partie 3 Opinion du Commissaire à la scission
- Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

Ré-apport des titres à Alstom Holdings SA

- Le ré-apport des titres reçus par ALSTOM SA dans le cadre de l'Apport Français et de l'Apport Luxembourgeois correspond à une opération de reclassement de titres interne au groupe ALSTOM, devant intervenir immédiatement après la réalisation des apports par SIEMENS.

 Ce ré-apport (ci-après « l'Apport Alstom ») a pour but de s'assurer que toutes les filiales du groupe seront détenues par ALSTOM HOLDINGS SA.
- M. Olivier Péronnet du cabinet FINEXSI a été désigné Commissaire à la scission par ordonnance du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 9 janvier 2018 concernant ce ré-apport au profit d'ALSTOM HOLDINGS SA (apport de titres soumis au régime juridique des scissions) pour:
 - s'assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée ;
 - vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux entités participant à l'opération;
 - vérifier que la rémunération des apports est équitable.
- La valeur d'apport de l'Apport Alstom correspond à celle retenue pour l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois. Elle n'appelle pas de commentaire de notre part.
- La rémunération de l'Apport Alstom a été déterminée sur la base des valeurs relatives des titres objet de l'Apport Alstom et d'Alstom Holdings SA :
 - La valeur relative des titres objet de l'Apport Alstom a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour l'Apport Français et pour l'Apport Luxembourgeois;
 - La valeur relative d'Alstom Holdings SA a été déterminée par transparence avec celle d'Alstom SA, étant rappelé que le principal actif d'Alstom SA est sa détention de 100% d'Alstom Holdings, puis retraitée des éléments propres à Alstom SA.
- Nous avons établi, en date du 30 mai 2018, deux rapports distincts (un rapport sur la valeur de l'apport et un rapport sur la rémunération de l'apport), concluant respectivement sur :
 - √ l'absence de surévaluation de l'apport ;
 - √ le caractère équitable de la rémunération.





Échange avec les actionnaires





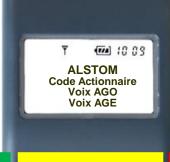
Vote des résolutions

Pierrick LE GOFF – Directeur Juridique



Votre boîtier de vote est strictement personnel

Le nombre de voix, correspondant au nombre d'actions que vous détenez et/ou représentez, est affiché sur l'écran



POUR ABSTENTION

CONTRE

TOUCHES À UTILISER

Les autres touches ne sont pas prises en compte







Votez dans les temps...

Dès que la résolution s'inscrit sur l'écran, il est indiqué :

Le vote est ouvert!

Le temps de vote est matérialisé par un sablier électronique

Pour être enregistré, votre vote doit intervenir avant la fin du compte à rebours





À l'issue du compte à rebours, il est indiqué sur l'écran :

Le scrutin est clos!

Traitement des votes en cours

Les résultats s'affichent à l'écran après quelques instants





En quittant l'Assemblée, MERCI de rendre votre boîtier de vote

Tout boîtier non restitué sera facturé

Pendant le vote, MERCI d'éteindre vos téléphones mobiles







■ Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2018



■ Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2018



- Proposition d'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 mars 2018 : € 281 672 279,84
 - À la réserve générale : € 203 898 614,99 Réserve générale ramenée à € 3 930 504 836,56
 - Aux dividendes : € 77 773 664,85 (montant à ajuster en fonction du nombre de titres) Soit € 0,35 par action de € 7 de nominal, mis en paiement à compter du 24 juillet 2018



 Approbation d'une convention réglementée : lettre-accord de Bouygues SA relative au rapprochement stratégique entre ALSTOM et l'activité mobilité de Siemens



 Approbation d'une convention réglementée : lettre d'engagement avec Rothschild & Cie en tant que conseil financier dans le cadre du rapprochement stratégique entre ALSTOM et l'activité mobilité de Siemens



■ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier BOUYGUES



■ Renouvellement du mandat d'administrateur de Bouygues SA



■ Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Bi Yong CHUNGUNCO



■ Nomination de M. Baudouin PROT en qualité d'administrateur



10^e résolution - À titre ordinaire

■ Nomination de Mme Clotilde DELBOS en qualité d'administratrice



Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018/19



 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018



Approbation de l'apport (soumis au régime de l'apport-scission) consenti par Siemens France Holding de la totalité des actions de Siemens Mobility SAS au profit d'ALSTOM et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport



Approbation de l'apport (soumis au régime de l'apport-scission) consenti par Siemens Mobility Holding S.à r.l. de la totalité des actions de Siemens Mobility Holding B.V. et de Siemens Mobility GmbH au profit d'ALSTOM et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport



15^e résolution - À titre extraordinaire

■ Modification de l'article 2 des statuts : dénomination sociale



16^e résolution - À titre extraordinaire

■ Modification de l'article 19 des statuts : exercice social



17^e résolution - À titre extraordinaire

■ Modification de l'article 15 des statuts : suppression des droits de vote double



■ Refonte des statuts avec effet à compter de la réalisation des apports et sous réserve de cette réalisation



Approbation de l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions consenti par votre Société au profit d'Alstom Holdings – sa filiale à 100 % – de la totalité des actions apportées à votre Société dans le cadre des résolutions 13 et 14 et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport



Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et faculté de conférer un délai de priorité (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



■ Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



 Possibilité d'émettre des actions et des titres donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



■ Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation du montant de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de celle-ci, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription mise en œuvre en vertu des 21e, 22e, 25e, 26e et 27e résolutions (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



■ Délégation de compétence au Conseil d'administration : fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mise en œuvre en vertu des 21^e et 22^e résolutions dans la limite de 10% du capital social (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



27^e résolution - À titre extraordinaire

Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de la réduction du capital social par annulation d'actions



Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise



 Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires



Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription



 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



Approbation des distributions exceptionnelles de réserves et/ou primes



■ Nomination de M. Henri POUPART-LAFARGE en qualité d'administrateur



■ Renouvellement anticipé de M. Yann DELABRIERE en qualité d'administrateur



■ Renouvellement anticipé de M. Baudouin PROT en qualité d'administrateur



■ Renouvellement anticipé de Mme Clotilde DELBOS en qualité d'administratrice



■ Nomination de Mme Sylvie KANDE DE BEAUPUY en qualité d'administratrice



■ Nomination de M. Roland BUSCH en qualité d'administrateur



■ Nomination de M. Sigmar H. GABRIEL en qualité d'administrateur



■ Nomination de Mme Janina KUGEL en qualité d'administratrice



■ Nomination de Mme Christina M. STERCKEN en qualité d'administratrice



■ Nomination de M. Ralf P. THOMAS en qualité d'administrateur



■ Nomination de Mme Mariel von SCHUMANN en qualité d'administratrice



 Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à une clause de non-concurrence dont pourrait bénéficier
 M. Henri POUPART-LAFARGE dans certains cas de cessation de ses fonctions



Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général pour la fin de l'exercice social durant lequel la réalisation des apports visés aux résolutions 13 et 14 interviendra et à compter de la date de réalisation de ces apports



47^e résolution - À titre ordinaire

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration pour la fin de l'exercice social durant lequel la réalisation des apports visés aux résolutions 13 et 14 interviendra et à compter de la date de réalisation de ces apports



■ Pouvoir pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités





www.alstom.com

